

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de THÉSÉE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 21 juillet 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MRS CHARLUTEAU Daniel, BARON Nadège, YOUST Johnny, PAVONE Sylvie, PINAUT Jeanine, PAILLET Jacques, CHABAULT Gérard, JANVIER Franck, FIRMIN Céline, SCOARNEC Sylvie, ALONSO-GONZALES Catherine, BARON Samuel, ARGO Emmanuel, VANNIER Sylvain.

ETAIT ABSENT : MR JORGE Antoine (excusé).

Le procès-verbal de la séance du 10 juin a été approuvé par 14 voix POUR,

Madame Céline FIRMIN a été désignée comme secrétaire de séance.

1) ATTRIBUTION DU MARCHÉ – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Une nouvelle consultation a été lancée. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 juillet 2021 à 14h30 pour procéder à l'analyse des offres. Madame Catherine ALONSO-GONZALES, membre de la Commission d'Appel d'Offres présente cette analyse à l'ensemble des conseillers municipaux. La CAO préconise de retenir la candidature et l'offre de la société CONVIVIO LTR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et de l'avis de la CAO, décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise CONVIVIO CENTRE VAL DE LOIRE – 4 Mail de la Papoterie – 37170 CHAMBRAY LES TOURS
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces du marché.

2) ACQUISITION GRANGE CADASTRÉE AW 209 – LA BOUGONNETIERE

Monsieur Le Maire indique qu'il a pu négocier le prix de la grange située à la Bougonnetière pour 18 000 € net vendeur. Cette acquisition est essentielle pour mener à bien la sécurisation et l'aménagement du carrefour suite la fermeture du PN n° 195.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir la grange cadastrée AW n° 209 pour 18 000 € (dix-huit mille euros) net vendeur,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3) MISE A DISPOSITION PARCELLE CADASTRÉE BC 401 – rue du Gué Bertin

Monsieur YOUST Johnny, adjoint à la voirie indique avoir reçu un courrier en mairie pour une demande de mise à disposition d'une parcelle appartenant à la Commune cadastrée BC n° 401 d'une superficie de 20 m²- rue du Gué Bertin, par un administré. Cette parcelle longe sa propriété. Les membres du Conseil Municipal ont reçu le courrier et le relevé cadastral.

Cette parcelle est inutilisée par la Commune, Monsieur YOUST propose donc que celle-ci soit mise à disposition à cet administré pour une durée de 30 ans, par le biais d'une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De mettre à disposition cette parcelle BC n° 401 d'une superficie de 20 m² pour une durée de 30 ans
- Cette mise à disposition sera formalisée par une convention,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

4) INTERDICTION TRAVERSÉES DE ROUTE SUR LES VOIES COMMUNALES APRES TRAVAUX COMMUNAUX PENDANT 5 ANS.

Monsieur YOUST Johnny, adjoint à la voirie explique qu'un programme de voirie est mis en place sur la durée du mandat. A ce jour deux voies communales viennent d'être totalement refaites, il convient donc d'interdire que des travaux de traversées de route soient réalisés sur les voies communales qui ont fait l'objet de réfection.

Monsieur YOUST propose d'interdire les traversées de route sur ces voies 5 ans après les travaux réalisés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'interdire pendant une durée de 5 ans, après réception des travaux, les travaux de traversée de route sur les voies communales qui ont fait l'objet d'une réfection.

AFFAIRES DIVERSES :

SORTIE AU FIEF SAUVIN

Monsieur Le Maire rappelle le jumelage avec le Fief Sauvín. Une sortie est prévue le samedi 11 septembre prochain. Départ en bus de Thésée, retour le samedi soir dans la nuit. Il indique l'importance de ces échanges, et la belle convivialité qui y règne, et demande aux élus à qui le bon d'inscription a été distribué de s'inscrire avant le 15 août prochain auprès de la Mairie ou de Michèle MALLÉN directement.

FEU D'ARTIFICE

En raison de la météo désastreuse, le feu d'artifice a été annulé le 13 Juillet dernier. Monsieur Le Maire propose de fixer une date pour un tir dans l'été :

- Le 15 août avec un pique-nique républicain (chaque personne apporte son pique-nique), des barbecues seront mis à disposition, et l'apéritif sera offert par la Commune, ainsi qu'un verre de vin lors du pique-nique.
- Le 26 Août, après le cinéma en plein air organisé dans le Parc du Vaulx Saint Georges, les gens seront ensuite invités à se rendre au Gué Bertin pour le tir.

Le Conseil décide de retenir la date du 15 Août pour le tir du feu d'artifice au plan d'eau du Gué Bertin, il y aura donc deux manifestations sur la Commune, le 15 et le 26 cinéma en plein air dans le Parc du Vaulx Saint Georges. Des élus bénévoles seront réquisitionnés pour la préparation du pique-nique républicain.

TOUR DE FRANCE

Un grand MERCI à l'ensemble des bénévoles qui ont aidé à la préparation de cet événement très tôt le matin, et après le passage pour la mise en place des barrières et des cordages, et qui ont dû faire face au dernier moment aux exigences réglementaires des organisateurs. C'était une belle journée, agréable, qui restera gravée dans les esprits de chacun.

SKATE PARC

Un courrier a été adressé en Mairie pour une demande de skate parc sur la Commune. C'est un jeune qui est à l'initiative de cette demande, elle est signée par bon nombre de personnes qui adhèrent à ce projet. Le conseil n'est pas fermé à ce projet, celui-ci sera étudié pour 2022 (choix du terrain, devis, demande de subvention). Ce skate parc sera réalisé au fil du temps, car cela représente un gros investissement.

BIBLIOTHEQUE

Y La Boite à Lire, a recomposé la totalité de son bureau avec de nouveaux membres, et de nouveaux projets. La nouvelle Présidente est Madame Eliane DUCHET. Il sera proposé une vente de livres le 04 septembre devant la bibliothèque et la manifestation Halloween revisité devrait être organisée le dimanche 31 octobre prochain.

VOIRIE

Il sera organisé une commission voirie, concernant la problématique des nuisances causée par les pavés devant l'église et la vitesse excessive des voitures qui arrivent de la route de Monthou s/Cher.

COMMERCE

Monsieur Le Maire a rencontré une esthéticienne, habitante de Thésée, qui est actuellement installée à Saint Aignan, et qui recherche pour janvier 2022, un local de 60 à 80 m² de plein pied accès PMR pour installer 3 box et douches. Le manque de foncier fait cruellement défaut à la commune. Monsieur Le Maire a demandé des devis de modules.

CABINET INFIRMIERES

Les infirmières ont visité le local 95 rue Nationale. Un devis des travaux a été réalisé.

PARC DU VAULX SAINT GEORGES

Les équipements fitness, et les jeux pour enfants ont été installés dans le parc mi-juillet. Le tourniquet peut paraître plus petit, mais celui-ci est adapté à la tranche d'âge à laquelle s'adressent ces jeux.

LE CHER

Un bateau faucardeur a effectué de l'arrachage de Jussie sur le Cher, notre commune était concernée. Ces travaux sont financés par le NEC. Cet arrachage n'a pas été réalisé de façon optimum étant donné que le Cher a une montée en eau de 1.50 mètres pour cette période, normalement il aurait dû être beaucoup plus bas.

La séance est levée à 19 heures 46 minutes.

Thésée, le 29 Juillet 2021

Le Maire,

Daniel CHARLUTEAU